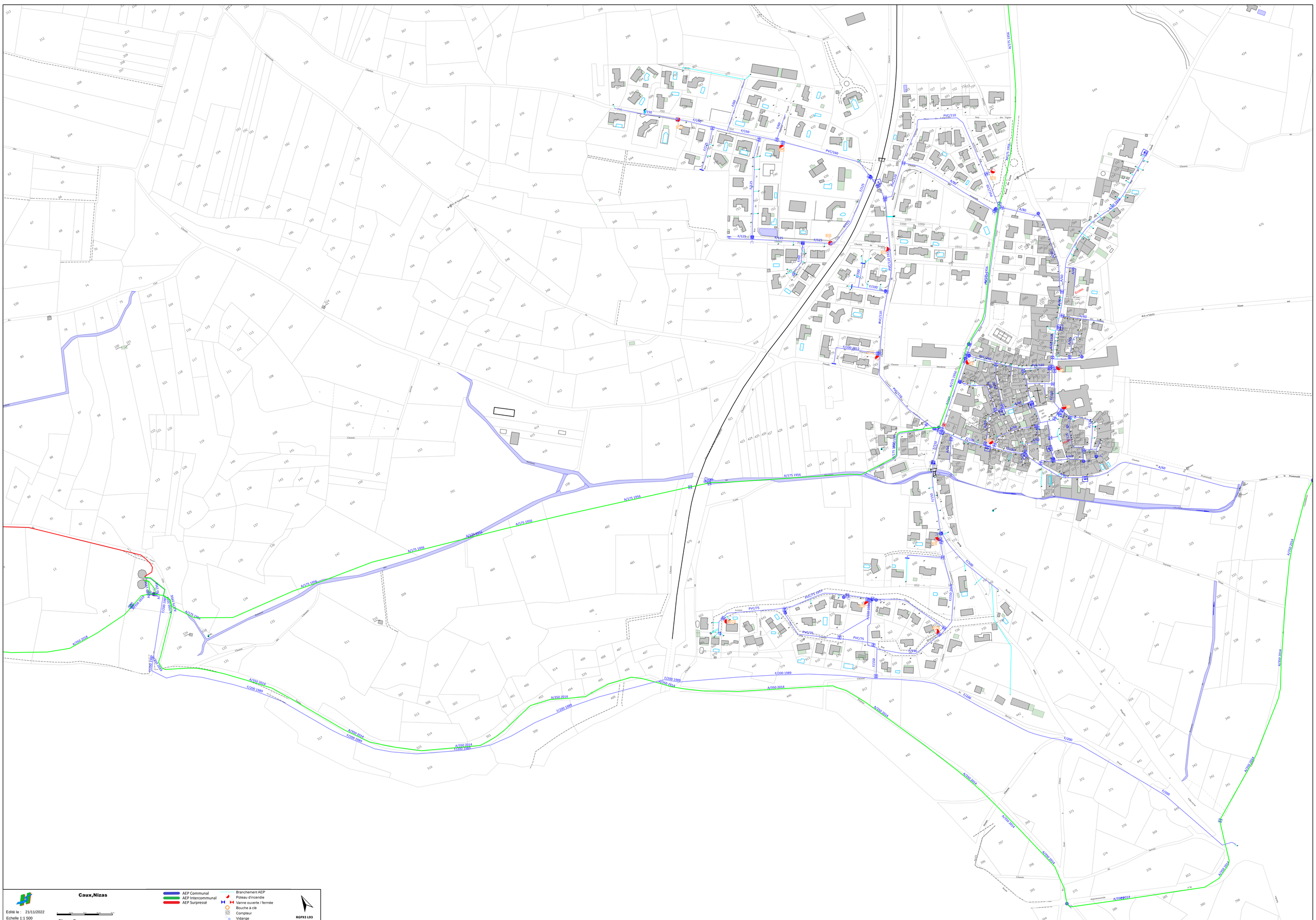

Caux,Nizas
AEP Communal
AEP Intercommunal
AEP Surpressé
Branchement AEP
Poteau d'incendie
Vanne ouverte / fermée
Bouche à clé
Compteur
Vidange
Ventouse
Edité le : 21/11/2022
Echelle 1:1 500
Format A0
Classe B
RGF93 L93
Copyright© IGN 2014

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Année 2022

Approuvé en séance du Comité Syndical du 22 juin 2023

- ✓ *Mis en place dès 1995, **le rapport annuel sur le prix et la qualité du service** (RPQS) est établi par les collectivités dans le double objectif de servir d'outil de pilotage et d'améliorer la transparence dans la gestion des services.*
- ✓ *La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a créé un **observatoire national des services d'eau et** d'assainissement mis en place et piloté par **l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (**ONEMA) devenu par la suite **Office Français de la biodiversité** (OFB).*
- ✓ *Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, ont complété le dispositif du RPQS par des indicateurs de performance qui doivent être intégrés depuis l'année 2009 (exercice 2008). Ces indicateurs sont à la base de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement et doivent être renseignées sur son site internet. L'observatoire national des services d'eau et d'assainissement constitue un élément du système national d'information sur l'eau mis en place par l'OFB*
- ✓ *Le RPQS est transmis en sous-préfecture et à chaque commune adhérente qui doit le présenter à son conseil municipal.*

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

SOMMAIRE

NOTE LIMINAIRE
Historique du SMEVH
Fiche signalétique du SMEVH

I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE
1.1 Le territoire desservi
1.2 Le nombre d'habitants desservis (D101.0)
1.3 Les ressources
1.4 Les Volumes distribués
1.5 Le réseau
1.6 Les réservoirs

II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE
2.1 Modalités de tarification
2.2 Facture d'eau type (120 M3) (D102.0)
2.3 Recettes

III – INDICATEURS DE PERFORMANCE
3.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
3.2 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques
3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
3.4 Rendement du réseau de distribution
3.5 Indice linéaire des volumes non comptés
3.6 Indice linéaire de pertes en réseau
3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
3.8 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS
4.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice et montants des subventions
4.2 Etat de la dette du service
4.3 Amortissements réalisés en 2012
4.4 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de dernier exercice
4.5 Présentation du programme pluriannuel de travaux adopté par l'assemblée délibérante pour la prochaine mandature 2020-2026

V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION ECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU
5.1 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité (P109.0)

VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

HISTORIQUE

Au début de la seconde moitié du XX^{lème} siècle, les élus du syndicat ont fait construire la station de pompage, en bordure de l'Hérault, sur la commune de Cazouls d'Hérault.
A partir de cette station ont été construites les canalisations destinées à alimenter les communes adhérentes au syndicat, qu'elles soient situées sur la rive droite ou sur la rive gauche de l'Hérault.
Deux canalisations en acier reliaient la station aux réservoirs intercommunaux principaux de Roque Maurel sur la rive droite et du Mas d'Affre sur la rive gauche.
Ces canalisations d'un diamètre de 250 mm pour la rive droite et de 200 mm pour la rive gauche sont toujours en activité.
Depuis, dans la station de pompage, cinq pompes d'une puissance de 150 kW chacune refoulent l'eau dans les réservoirs de Roque Maurel et le nouveau réservoir de tête de la rive gauche, le réservoir de Saint Mamert (le réservoir du Mas d'Affre est alors devenu le réservoir communal de Saint Pargoire).
La commande des pompes se fait grâce à des commandes gérées par lignes RTC, GSM ou radio.
A partir des réservoirs intercommunaux de Roque Maurel et de Saint Mamert, l'eau s'écoule gravitairement jusque dans les réservoirs communaux.
Sur la rive gauche de l'Hérault, une partie de la commune d'Aumelas est alimentée à partir de pompes de reprise installées dans le réservoir de Vendémian. En effet, les deux réservoirs d'Aumelas sont situés au-dessus du niveau de tous les autres réservoirs.

- ✓ Le forage de Saint Mamert sur la commune de Plaissan a été créé en 1993.
- ✓ Profond de 120 mètres, il permet de capter l'eau dans un sous-sol composé principalement de calcaires. Son débit actuel est de 100 m³/heure.
- ✓ Cette opération fût complétée par la construction du réservoir de Saint Mamert, sur la colline du même nom, d'une capacité de 1250 m³. A partir de ce réservoir le syndicat peut faire transiter l'eau jusque dans le réservoir de Nizas sur la rive droite de l'Hérault et donc assurer un dépannage en cas de pollution ou de dysfonctionnement à la station de Cazouls d'Hérault.

De nos jours……..
Tous les réservoirs sont équipés d'un système de télé surveillance couplé par un système d'alarme anti-intrusion, conditionnant leur accès à la présence impérative d'un agent du SMEVH. Depuis 2015, le SMEVH a équipé les réservoirs d'un dispositif automatique de basculement vers le réseau intercommunal d'adduction en cas d'intrusion dans les ouvrages.

La capacité de la ressource en eau doit satisfaire à l'alimentation d'un nombre d'abonnés en croissance permanente, conséquence logique de surfaces constructibles importantes incluses dans les documents d'urbanisme en place sur le territoire.

Les actions mise en œuvre…
Un Schéma Directeur validé en 2008 qui est en cours de révision visant :

- ✓ Au recensement, auprès des élus, de l'ensemble des collectivités adhérentes et clientes des besoins issus des documents d'urbanisme en vigueur sur leur territoire, et leurs intentions d'extension.
- ✓ A l'évaluation et à la présentation des différents scénarii quant aux besoins en eau aux échéances 2010, 2015, 2020, 2025 mais également les travaux nécessaires sur réseaux de transports intercommunaux, capacités de stockage voire recherche en eau pour augmenter et diversifier la ressource.

Les politiques d'orientation suivantes :

- ✓ Animation, menée par le SMEVH, auprès des agriculteurs locaux du volet de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en coordination avec les services de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Départemental de l'Hérault, mais également de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du service de Police de l'Eau de la DDTM ;
- ✓ Réalisation de schémas directeurs communaux.
- ✓ Rédaction d'un PGSSE

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

La programmation des travaux issue des conclusions du schéma directeur :

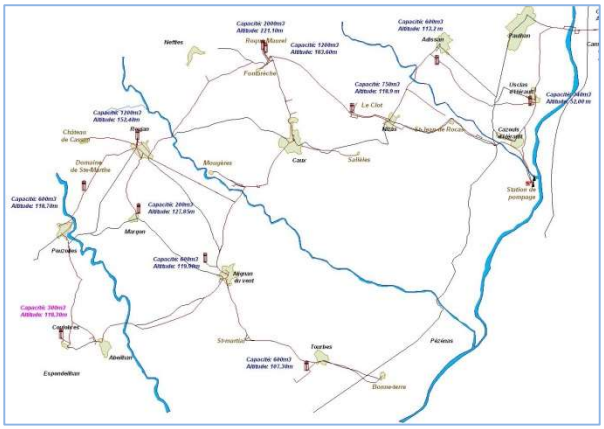
- En septembre 2019, le comité syndical a délibéré pour valider les travaux de l'infrastructure de la prochaine mandature 2020-2026 (24M€ HT) ainsi que les financements associés par 7 lignes d'aqua-prêts de la CDC-Banque des territoires à hauteur de 15 M€.
- Bien évidemment, le suivi prévisionnel de cette étude dépend de sa stricte application, de la maîtrise parfaite de l'urbanisme par les collectivités adhérentes, d'un accord certain d'autorisation de prélèvement de la ressource en eau conforme aux propositions des hydrogéologues
- Ainsi, programmations techniques et financières sont planifiées à court, moyen et long terme, et permettent d'évaluer les incidences sur le prix de l'eau.

FICHE SIGNALETIQUE DU SYNDICAT

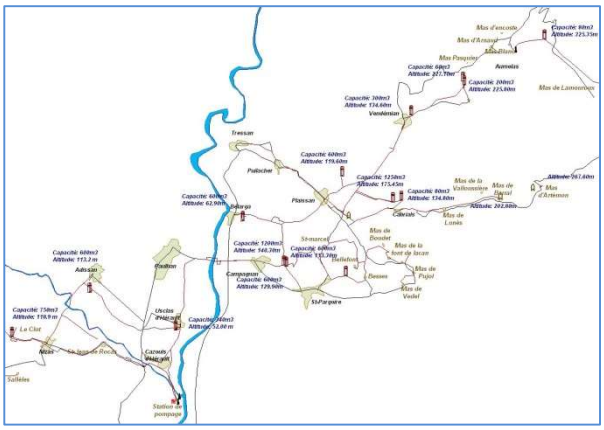
- ✓ Le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault est régi par le code des collectivités territoriales et est soumis aux règles de la comptabilité publique.
- ✓ Conséquences de la loi NOTRe, depuis le 29 novembre 2016, le SIEVH a été transformé en « syndicat mixte ». Depuis le 1ier janvier 2018, les 40 délégués sont des délégués communautaires car les cinq EPCI du périmètre syndical siègent en représentation-substitution.
- ✓ Le « Comité Syndical » se compose de 40 membres, 2 membres par commune du périmètre syndical.
- ✓ Le « Bureau Syndical » est composé du Président, de 11 Vice-présidents et de 4 membres.
- ✓ L'autorité territoriale est détenue par le Président qui représente l'exécutif du syndicat.
- ✓ Le SMEVH est organisé en commissions dont la commission d'appel d'offres qui revêt un caractère obligatoire.
- ✓ A côté des élus, deux services font fonctionner le SMEVH. Ces services sont composés de 25 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Le siège social du SMEVH se trouve :
2 route de Boyne
34120 CAZOULS D'HERAULT
Téléphone 04 67 25 28 29 – Fax 04 67 25 19 78
Courriel: smevh@smevh.fr
Site internet: www.eau-vallee-herault.fr
Horaires : 8h00 à 12h30 – 14h00 à 17h00
Un service d'astreinte est disponible 7j/7 et 24h/24 au 04 67 25 28 29 en dehors des heures d'ouverture des bureaux au public

Rive droite



Rive gauche



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 – LE TERRITOIRE

20 Communes
Abeilhan, Adissan, Alignan du vent, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Caux, Cazouls d'Hérault, Coulobres, Margon, Nizas, Plaissan, Pouzolles, Puilacher, Roujan, Saint Pargoire, Tourbes, Tressan, Usclas d'Hérault, Vendémian rattachées à cinq EPCI, à savoir Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Communauté de communes du Clermontais et Communauté de communes des avant-monts.

2 Communes clientes
Espondeilhan et Neffiès

1.2 – LA POPULATION

Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés
ABEILHAN	1829	912	NIZAS	684	423
ADISSAN	1329	694	PLAISSAN	1501	837
ALIGNAN DU VENT	1790	1013	POUZOLLES	1191	762
AUMELAS	571	312	PUILACHER	648	260
BELARGA	682	352	ROUJAN	2263	1473
CAMPAGNAN	724	357	SAINT PARGOIRE	2393	1273
CAUX	2624	1571	TOURBES	1940	1003
CAZOULS D'HERAULT	418	273	TRESSAN	709	378
COULOBRES	368	199	USCLAS D'HERAULT	442	215
MARGON	726	413	VENDEMIAN	1179	588

- ✓ La population desservie au **31/12/2022** sur les 20 communes était de **24.011** habitants soit une augmentation de la population de **1,92 %** par rapport à 2021.
- ✓ Avec les communes clientes, la population desservie totale est de **26.237** habitants.
- ✓ Le nombre d'abonnés au **31/12/2022** sur les 20 communes était de **13.837**, soit une augmentation de **1,73 %** par rapport à 2021. Les branchements communaux équipés d'un compteur sont au nombre de 466.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **39,92** abonnés/km au **31/12/2022** (39,42 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,735** habitants/abonné au **31/12/2022** (1,732 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **127,57** m3/abonné au **31/12/2022** (122,08 m3/abonné au 31/12/2021).

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

1-3 - LES RESSOURCES

- Le SMEVH utilise pour sa production d'eau potable 2 points de prélèvement :
  1. Station de pompage de Cazouls d'Hérault
  2. Forage de Saint Mamert
- Le SMEVH s'est doté de 3 débitmètres au départ de chaque station et de compteurs en ligne disposés sur l'ensemble du réseau afin d'assurer un suivi de son fonctionnement.

VOLUMES PRELEVES EN 2022		
	STATION DE CAZOULS D'HERAULT	FORAGE DE SAINT MAMERT
RIVE GAUCHE	357 644 m³	455 638 m³
RIVE DROITE	1 060 701 m³	
TOTAL	**1 418 345 m³**	**455 638 m³**
TOTAL GENERAL	**1 873 983 m³**	

1-4 - LES VOLUMES DISTRIBUÉS

CONSOMMATION TOTALE 2022 PAR COMMUNE					
Communes réseau rive droite	Consommation en m³	Communes réseau rive gauche	Consommation en m³	Communes réseau rive gauche	Consommation en m³
ABEILHAN	**136 195**	AUMELAS	**39 751**	PUILACHER	**63 646**
ALIGNAN DU VENT	**117 227**	ADISSAN	**81 100**	SAINT PARGOIRE	**163 427**
CAUX	**176 761**	BELARGA	**59 115**	TRESSAN	**39 645**
COULOBRES	**25 181**	CABRIALS	**31 052**	USCLAS D'HERAULT	**23 443**
MARGON	**55 102**	CAMPAGNAN	**50 857**	VENDEMIAN	**69 427**
POUZOLLES	**109 852**	CAZOULS D'HERAULT	**21 949**		
ROUJAN	**168 483**	NIZAS	**56 464**		
TOURBES	**133 066**	PLAISSAN	**96 598**		
Communes clientes	**10 110**				
Gros conso. RD	**18 211**			Gros conso. RG	**18 590**
Total Rive droite	**950 188**			**Total Rive Gauche**	**815 064**
			TOTAL	**1 765 252 m³**	

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

VOLUMES CONSOMMÉS en m³	2021	2022	Variation
Communes Rive Gauche	722 601	815 064	+12,80%
Communes Rive Droite	937 832	950 188	+1,30%
Total	1 660 433	1 765 252	+6,30%

PART DES CONSOMMATIONS COMMUNALES PAR RAPPORT A LA CONSOMMATION GÉNÉRALE		
	2021	2022
Consommation globale	1 660 433	1 765 252
Consommation des abonnés	1 413 211	1 472 242
Conso. pure des communes adhérentes	57 510	69 869
Ratio des consommations communales	3,46 %	3,95 %

1.6- LE RESEAU

	Longueur en mètre linéaire	Commune	Longueur en mètre linéaire	Commune	Longueur en mètre linéaire
Refoulement Rive Droite	12 050	AUMELAS CABRIALS	22 010	PUILACHER	5 780
Refoulement Rive Gauche	19 045	BELARGA	6 150	POUZOLLES	13 960
Gravitaire Rive Droite	44 055	CAMPAGNAN	6 200	ROUJAN	22 880
Gravitaire Rive Gauche	22 385	CAUX	30 080	SAINT PARGOIRE	27 060
Adduction / distribution	2 315	CAZOULS D'HERAULT	5 060	TOURBES	16 870
Total des réseaux intercommunaux	99 850	COULOBRES	3 850	TRESSAN	7 230
ABEILHAN	12 060	MARGON	6 920	USCLAS D'HERAULT	3 680
ADISSAN	10 440	NIZAS	10 300	VENDEMIAN	7 770
ALIGNAN DU VENT	15 660	PLAISSAN	12 830	**Total des réseaux communaux**	246 790
Longueur totale du réseau		**346 640 m**			

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

1-7 LES RESERVOIRS

Réservoirs rive gauche	Volume en m³	Réservoirs rive droite	Volume en m³
Aumelas (Mas Blanc)	**80**	Adissan	**600**
Aumelas (petit réservoir)	**60**	Nizas	**720**
Aumelas (gros réservoir)	**200**	Caux	**1200**
Aumelas (Mas de Barral)	**7**	Roque Maurel	**2000**
Cabrials	**80**	Roujan (2 réservoirs)	**1800**
Vendémian	**340**	Alignan du Vent	**600**
Saint Mamert	**1250**	Tourbes (2 réservoirs)	**1200**
Plaissan	**600**	Pouzolles (2 réservoirs)	**1200**
Bélarga	**600**	Coulobres	**200**
Campagnan	**600**	Margon (2 réservoirs)	**600**
Saint Pargoire (2 réservoirs)	**1800**	Abeilhan	**600**
Usclas d'Hérault	**370**	Puilacher	**600**
		TOTAL pour 30 réservoirs	**17 307 m³**

II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES

2.1 – MODALITES DE TARIFICATION

Tarifs	01/01/2022	01/01/2023
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Compteur DN 15 mm	94,80	100,00
Compteur DN 20 mm	118,50	128,00
Compteur DN 25 mm	148,50	161,00
Compteur supérieur à DN 25 mm	495.00	561.00
Part proportionnelle (€ HT/m3)		
Abonné classique	1,13 (0 à 180 m³)	1,13 (0 à 70 m³)
Communes adhérentes	0.71	0.75
Commune cliente – Espondeilhan	0.91	1.40
Commune cliente – Neffiès	0.91	1.40
Moins de 500 m3/an	1,26(181 à 300 m³) 1,50 (301 à 500 m³)	1,26(71 à 300 m³) 1,32(181 à 300 m³) 1,58 (301 à 500 m³)
Plus de 500 m3/an	1,72	1,90
Taxes et Redevances1		
Montant des taxes et redevances (€ HT/m3) Agence de l'Eau – Prélèvement sur la ressource en eau	0.08	0.08

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

2.2 – FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 M3/an) sont :

Facture 120 m³	01/01/2022	01/01/2023	Variations
Part de la collectivité			
Montant HT Part fixe annuelle Part proportionnelle	**230.40** 94,80 135,60	**242.10** 100,00 142,10	**+ 5,07 %**
Taxes et redevances			
Montant HT redevances Agence de l'Eau – Prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau - Pollution	**43,20** 9.60 33,60	**43,20** 9.60 33,60	**+ 0,00 %**
Montant TVA	**15,05**	**15,70**	
TOTAL FACTURE TTC	**288,65**	**301,00**	
Prix TTC au M3	**2,405**	**2,508**	**+ 4,28 %**

2.3 – LES RECETTES

Compte	Intitulé	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
70	Produits	**5 223 479,13**	**5 409 818,20**
74	Dotation subvention	**49 679,50**	**224 914,62**
75	Locations antennes sur bâtiments	**15 259,32**	**17 702,52**
76	Produits financiers	**0,00**	**0,00**
77	Produits exceptionnels	**220 082,64**	**2 339,63**
042	Transfert de subvention	**415 354,30**	**448 932,88**
013	Remboursement sur rémunération	**2 699,45**	**16 867,66**
002	Excédent antérieur reporté	**916 621,76**	**479 390,74**
	Total	**6 843 176,10**	**6 599 966,25**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

Détail du compte 70

Article	Intitulé	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
70111	Vente d'eau aux abonnés	**2 789 438,78**	**2 828 296.12**
70123	Redevance contrevaleur prélèvement	**115 854,09**	**107 748.64**
70124	Redevance pour pollution	**379 019,79**	**382 179.67**
70612	Redevance pour modernisation de réseaux de collecte	**174 326,12**	**180 730.26**
704	Travaux	**206 558,70**	**143 448.50**
70611	Redevance assainissement	**1 383 562,85**	**1 608 903.06**
7065	Produits des commissions de recouvrement pour prélèvement assainissement	**7 741,00**	**10 181.00**
7068	Autres prestations de services (déplacements divers et prestations du syndicat)	**113 013,35**	**79 590.03**
708	Produits des activités annexes (mise à disposition du personnel, remboursement divers)	**46 828,45**	**58 791.74**
7078	Autres marchandises	**7 136,00**	**9 949.18**
	Total	**5 223 479,13**	**5 409 818,20**

III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

3-1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)

- Calcul : nombre de prélèvement microbiologiques conformes / nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés en 2022 X 100

Valeur =66 conformes / 66 effectués X 100 = 100 % (*)

3-2 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la physico-chimie (P102.1)

- Calcul : nombre de prélèvement physico-chimiques conformes / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés en 2022 X 100

Valeur = 66 conformes / 66 effectués X 100 = 100 % (*)

* = chiffres non transmis par la DDTM 34 dans SISPEA pour 2022, calculés sur la base des rapports reçus par l'ARS

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

3-3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Nombre de points possible	Intitulé	Points Acquis
A	PLAN DES RÉSEAUX	
10	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	+10
5	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	+5
10	VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	+10
B	INVENTAIRE DES RÉSEAUX	
1 à 5	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	+4
0	VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0
0 à 15	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	+13
C	AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX	
0 à 10	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	+10
10	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	+10
10	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	+10
10	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	+10
10	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	+10
10	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	+10
10	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	+10
5	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	+5
	Total	117 points

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

3-4 – Rendement du réseau de distribution (P104.3)

- Règle de calcul : (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100

Valeur = (1 482 242 m3 / 1 873 983 m3) X 100 = **79,12 %**

3-5 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

- Règle de calcul : (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365 jours

Valeur = (1 765 252 m3 –1 472 242 m3) / 346.6 km/ 365 jours = **2.32**

3-6 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

- Règle de calcul = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 jours

Valeur = (1 765 252 m3- 1 482 242 m3) / 346.6 km/ 365 jours = **2.24**

ETUDE DES PERTES D'EAU

- ✓ Le SMEVH a réparé 64 fuites durant l'année 2022 (81 en 2021)
  - ❑ 13 fuites sur le réseau intercommunal
  - ❑ 51 fuites sur le réseau communal
- ✓ En 2022, les nettoyages de réservoirs ont nécessité la vidange de 47 cuves (30 réservoirs sur 30).

3-7 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

- Règle de calcul = (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/2021) X 100

Valeur = 9 055 ml / 5 / 346 640 ml X 100 = **0,06%**

3-8 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Valeur de l'indicateur (Cazouls) = **100%** (*)
Valeur de l'indicateur (Saint Mamert) = **80%** (*)

* = chiffre transmis par la DDTM 34

IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4-1 – MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT LE DERNIER EXERCICE ET MONTANT DES SUBVENTIONS

- ➢ Dépenses d'investissement réalisées en 2022 840.457,70 €
- ➢ Subventions d'investissement perçues en 2022 213.174,49 €

4.2 – ETAT DE LA DETTE

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2022	Annuité payée au cours de l'exercice	dont intérêts	dont capital
6.350.000,00	2.564.876,60	407.637,94	65.399,19	342 238,75

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

4.3 – AMORTISSEMENTS 2022

280	Amortissements des immobilisations incorporelles	**18.764,28**
281	Amortissements des immobilisations corporelles	**1.098.142,06**
	Total	**1.116.906,34**

4-4 – PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Par délibération du 9 décembre 2021, les membres du comité syndical ont voté les propositions de travaux pour 2023 et 2024 suivantes :

TRAVAUX	PROPOSITION BUDGETAIRE en € HT	
	2023	2024
Fourniture de corrélateurs acoustiques (Tranche 6)	55.000	
Fourniture de corrélateurs acoustiques (Tranche 7)		55.000
Délocalisation de la station de Cazouls d'Hérault		1.000.000
Construction du réservoir d'Abeilhan	3.000.000	
Construction du réservoir de Bélarga	1.300.000	
Construction du réservoir d'Aumelas-Vendémian	1.600.000	
Boucle intercommunale Vendémian-Saint Mamert		1.500.000
Construction d'une nouvelle bâche de stockage à Roque Morel		1.400.000
TOTAL	**5.955.000**	**3.955.000**

V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5-1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)

Le syndicat a passé une convention avec le Conseil Général de l'Hérault concernant le FSL en date du 26/07/2017 (délibération du 26/07/2017).
Le montant versé en 2021 est de 7.777,51 €
Le montant versé en 2022 est de 6.800,29 €

Les admissions en non-valeur 2021 sont de 25.218,25 €
Les admissions en non-valeur 2022 sont de 16.482,09 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 034-200074441-20230622-2023_06_12-DE

VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		2021	2022
	Indicateurs descriptifs du service		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	25 753	26 237
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,405 €	2,508 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48 H	48 H
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117 points	117 points
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,03%	79,12%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,96	2.32
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,88	2.24
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,60%	0,06%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Cazouls)	100%	100%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Saint Mamert)	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	32.995,76 €	23.282,38 €